

Ajournement de la trois cent vingt-septième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenu au 309 rue Chassé à Asbestos, le jeudi 3 juin 2009 – 18h35).

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M.	Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M ^{me}	Francine Labelle-Girard représentante
SAINT-ADRIEN	M.	Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE canton	M.	Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M.	René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M.	Langevin Gagnon
WOTTON	M.	Ghislain Drouin
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	M ^{me}	Danielle Mignault
Secrétaire de direction	M ^{me}	Nicole Fortin
Aviseur légal de la MRC des Sources	M ^e	Marc-André Martel

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

2009-06-6803

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la présence de l'ensemble des membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance ajournée remis aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE

2009-06-6804

TABLE DE CONCERTATION POUR LA PETITE ENFANCE APPROBATION CONTRAT DE TRAVAIL DE VALÉRIE ADAM AUTORISATION DE SIGNATURE – QUÉBEC ENFANTS

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2008-11-6570, la MRC des Sources autorisait le préfet et le directeur général à procéder à la signature d'un protocole d'entente avec la Table de concertation pour la petite enfance de la MRC des Sources à titre d'organisme mandataire de l'organisme ;

CONSIDÉRANT la signature dudit protocole d'entente en date du 1^{er} janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT que par son lien contractuel, la MRC des Sources doit entériner les contrats de travail des employés de la Table ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller Claude Larose

QUE le Conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier OU la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de travail de madame Valérie Adam.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2009-06-6805

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC DES SOURCES – TESTS PSYCHOMÉTRIQUES POUR DEUX CANDIDATS

CONSIDÉRANT la démission du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Frédérick Michaud, en date du 8 mai 2009;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection mandaté par la résolution numéro 2009-05-6798 aux fins de recommandation pour procéder à l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que suite à des entrevues de sélection par les membres du Comité de sélection le 16 mai 2009, ceux-ci étaient partagés entre deux candidats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE les candidats potentiels soient invités à passer des tests psychométriques pour évaluer leurs capacités et compétences pour le poste à combler.

Après la proposition du conseiller Claude Larose et l'appui du conseiller Jean-Philippe Bachand, la conseillère Francine Labelle-Girard demande le vote.

Le résultat du vote est le suivant :

	<u>VOIX</u>		<u>POPULATION</u>	
	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Jean-Philippe Bachand	7 voix		6 977	
Francine Labelle-Girard		5 voix		4 138
Pierre Therrien		2 voix		506
Claude Larose	2 voix		463	
René Perreault	2 voix		924	
Langevin Gagnon		2 voix		224
Ghislain Drouin		2 voix		1 560
Total	11 voix	11 voix	8 364	6 428

Comme il y a égalité des voix, le préfet Jacques Hémond dispose d'un vote prépondérant en vertu de l'article 197 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Celui-ci n'ayant pas exercé son droit de vote, la décision est considérée négative en vertu de l'article 201 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2009-06-6806

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC DES SOURCES – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la démission du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Frédérick Michaud, en date du 8 mai 2009;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection n'a pu s'entendre sur le choix d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC embauche un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour une période de quelques mois, ceci, afin de permettre que de nouvelles démarches d'embauche soient entreprises.

Après la proposition du conseiller Langevin Gagnon et l'appui de la conseillère Francine Labelle-Girard, le conseiller Jean-Philippe Bachand demande le vote.

Le résultat du vote est le suivant :

	<u>VOIX</u>		<u>POPULATION</u>	
	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Jean-Philippe Bachand		7 voix		6 977
Francine Labelle-Girard	5 voix		4 138	
Pierre Therrien	2 voix		506	
Claude Larose		2 voix		463
René Perreault		2 voix		924
Langevin Gagnon	2 voix		224	
Ghislain Drouin	<u>2 voix</u>		<u>1 560</u>	
Total	11 voix	6 428	8 364	

Après vérification auprès de Me Marc-André Martel, comme il y a égalité des voix, le préfet Jacques Hémond dispose d'un vote prépondérant en vertu de l'article 197 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, auquel cas les règles de la double majorité ne s'appliquent pas en vertu de l'article 201 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le préfet Jacques Hémond ayant voté en faveur de la proposition, cette dernière est adoptée.

Le conseiller Jean-Philippe Bachand désire exprimer aux membres du Conseil de la MRC des Sources les raisons de sa dissidence en mentionnant qu'il est très déçu et que la Ville d'Asbestos se sent bafouée et non respectée dans cet exercice.

Adoptée.

2009-06-6807

MRC DES SOURCES – NOMINATION DE DANIELLE MIGNAULT COMME DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la démission du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Frédérick Michaud, en date du 8 mai 2009;

CONSIDÉRANT que selon l'article 166 du Code municipal, *s'il survient une vacance dans une des charges des officiers municipaux, elle doit être remplie par le Conseil dans les 30 jours suivants;*

CONSIDÉRANT que selon l'article 212.3 du Code municipal, *le secrétaire-trésorier adjoint, le cas échéant, est d'office le directeur général adjoint;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la secrétaire-trésorière adjointe, madame Danièle Mignault, soit nommée directrice générale adjointe, en sus de ses fonctions de secrétaire trésorière adjointe, cette nomination étant effective jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier pour la MRC.

Adoptée.

2009-06-6808

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR NOMMER UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un Comité de sélection pour l'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QU'un comité de sélection pour l'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit formé et composé des personnes ci-dessous :

- Jacques Hémond
- Ghislain Drouin
- Francine Labelle-Girard

QU'un compte-rendu de leurs démarches soit transmis au Conseil pour la séance régulière du 15 juin 2009.

Adoptée.

2009-06-6809

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Langevin Gagnon propose la levée de la séance à 19h45.

Adoptée à l'unanimité.

Danielle Mignault
directrice générale adjointe
secrétaire-trésorière adjointe

Jacques Hémond
préfet
